REVUE DE PRESSE

Samedi 26 mai 2018

Parcoursup: l'attente continue

■ Les terminales ont reçu les premières réponses à leurs dix vœux d'orientation ■ Beaucoup sont sur liste d'attente ■ L'académie déploie des trésors de pédagogie pour rassurer et conseiller les élèves et leurs parents.

Jeudi soir à Poitiers, le recteur, Armel de la Bourdonnaye, assistait à un tchat organisé par l'académie et l'Onisep. 110 questions ont été réceptionnées. Photo Quentin Petit

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

Mardi à 18h, la plateforme Parcoursup, qui remplace APB, a délivré ses premiers résultats aux terminales. En face de leurs dix vœux, quatre réponses possibles: oui, oui sur liste d'attente, oui si (c'est-à-dire à condition de suivre une remise à niveau) et non. Au final, 53,5 % des terminales ont reçu au moins une réponse positive. Seulement, pourrait-on dire, si l'on compare aux 80,7 % d'APB.

Jeudi soir, le rectorat de Poitiers et le site de Poitiers de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) organisaient un tchat, lors duquel Parcoursup a accaparé une grande majorité des 110 questions parvenues. Le recteur lui-même est venu prendre le pouls des inquiétudes, dompter les angoisses et se faire le porte-parole des objectifs de la ministre de l'Enseignement supérieur. *«Personne ne restera sur le bord de la route à la rentrée prochaine, on restera mobilisé pendant tout l'été*, assure Armel de la Bourdonnaye. *Avec Parcoursup, les jeunes ne sont plus un simple numéro dans une procédure.»*

En remettant de l'humain dans le processus d'admission, l'objectif *«c'est que les étudiants réussissent mieux, que l'on ait moins de doublants et de triplants dans les universités»*.

En attendant, il faut développer un trésor de pédagogie pour rassurer élèves et parents. *«Quand on est en attente, on est pris?» «Ma fille a fait des vœux pour une entrée en mise à niveau en arts appliqués à Angoulême et Bordeaux. Elle est toujours sur liste d'attente, même problème que l'an dernier avec APB. Elle n'est pas prioritaire cette année?» «Mon fils est sur liste d'attente. Un autre élève de sa classe initialement plus loin que lui est désormais devant. Pourquoi?»*

344 places de plus

En fait, les listes d'attente sont très mouvantes. *«Si un lycéen confirme un vœu et annule ses neuf autres, ça fait neuf places libérées, ça peut aller très vite. Parcoursup travaille pendant la nuit. Il faut donc se reconnecter chaque matin pour voir sa place bouger sur les listes d'attente»*, conseille Dominique Vieux, cheffe du service académique information insertion orientation. Fabien Montrichard, en terminale à Angoulême, gagnait 300 places par jour sur la liste d'attente des facs de droit de Paris ou Bordeaux, auxquelles il a finalement renoncé. La commission d'accès à l'enseignement supérieur épaule ceux qui n'ont pas de réponse positive (lire ci-dessous). *«Certains craignent aussi qu'en confirmant un vœu, ils ne puissent plus être reçus sur un vœu pour lequel ils sont en attente. Or il est possible de confirmer un vœu positif tout en se maintenant sur des vœux en attente.»* Parcoursup s'est aussi accompagné de la création de 19 000 places supplémentaires en université dans les filières en tension, 344 dans l'académie de Poitiers.

Pratique: il est possible de relire le tchat sur le site de l'Onisep Poitiers.
Les lycéens peuvent aussi contacter le numéro vert mis en place au 0800 400 070.

La prime aux bons élèves?

Mardi, les 3176 élèves de terminale charentais ont découvert les réponses à leurs vœux sur Parcoursup. Clara Michaut, en terminale à Marguerite de Valois à Angoulême, est prise en socio à Poitiers mais elle est témoin des difficultés de certains camarades. *«Il y a une élève dont tous les vœux ont été refusés. Une autre, qui a 17 de moyenne, est aussi refusée en Administration économique et sociale à Bordeaux. Personne ne comprend.»* Dans le même lycée, Ophélie Ziat juge la plateforme *«pratique et simple d'utilisation»*. Elle a été reçue dans toutes les facs demandées en droit. Tous ses camarades n'ont pas cette chance. *«Malgré de bonnes notes, beaucoup sont refusés ou sur liste d'attente partout. C'est angoissant car cela détermine ce qu'on va faire plus tard et ce n'est pas bon pour le moral à quelques semaines du bac.»*

Si les cafouillages semblent moins importants qu'avec APB, le satisfecit vient surtout des bons élèves. Fabien Montrichard, en terminale à Guez-de-Balzac à Angoulême, a passé le concours de Sciences Po Paris -où il est admissible- et candidaté en fac de droit. Il a été pris à La Couronne et Poitiers et placé sur liste d'attente à la Sorbonne, Assas et Bordeaux. *«Au cas où je n'ai pas Sciences Po, j'ai accepté La Couronne et refusé les vœux où je suis en attente pour libérer des places pour les autres.»* Il estime que ce système privilégie d'abord les bons élèves mais une fois que ceux-là se sont déterminés sur leur choix, ils libèrent des places.

Au Lisa, à Angoulême, Thierry Roul, le proviseur constate *«un nombre important d'élèves en attente sur leurs dix vœux, y compris des élèves qui ont demandé des licences a priori pas contingentées»*. Environ 60 % ont reçu au moins une réponse positive, moins qu'avec APB. *«Il y a aussi quelques cas étonnants comme une élève qui vient de La Rochelle, qui n'a pas été acceptée en fac à La Rochelle mais qui l'est dans la même formation à Bordeaux et Poitiers.»*

La Couronne

Staps: 1300 dossiers épluchés un à un

Cette année, les étudiants admis en Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) à La Couronne pourront remercier leur dossier et non plus leur bonne étoile. Depuis quatre ans, face au nombre de candidats, le site était obligé d'avoir recours au tirage au sort. Ce système est révolu, les filières en tension sélectionnant désormais sur dossiers. Pour être retenus, ces derniers doivent répondre aux «attendus» définis par les universités, autrement dit des connaissances et compétences requises par les filières choisies.

Conséquence: le personnel de La Couronne a mis le nez dans chacun des 1300 dossiers reçus... pour 200 places, cinquante de plus que l'an passé. Un DEUST, diplôme professionnalisant en deux ans, va d'ailleurs ouvrir. *«Pour le recrutement en première année de licence, nous avons tenu compte de cinq compétences: les compétences argumentatives -appréciées sur la base des notes en philo, français, histoire etc- les compétences scientifiques, la fiche avenir remplie lors du conseil de classe de terminale du deuxième trimestre*, rapporte Nicolas Epinoux, codirecteur de la filière Staps à La Couronne. *Ces trois compétences ont été jugées grâce à une procédure de classement des candidatures propre à la filière Staps, mise en place par la conférence des doyens. Ensuite, nous avons pris en compte le niveau sportif du candidat et son engagement associatif et citoyen, ce qui a parfois nécessité que l'on vérifie certaines choses. Il nous a fallu environ un quart d'heure par dossier.»*

Ce système a l'avantage de ne pas laisser sur le côté des titulaires d'un bac littéraire qui n'ont pas autant de compétences scientifiques mais qui sont très motivés ou impliqués dans la vie associative.

Et de ne pas passer à côté de profils intéressants sur la seule base d'un tirage au sort. Nicolas Epinoux, qui recevait des élèves en pleurs, s'en réjouit. Il cite le cas d'un étudiant recalé deux ans de suite, parti en fac de maths et qui, bien classé sur liste d'attente, pourrait cette fois intégrer sa filière rêvée.

Surtout, il y voit le moyen de diminuer le fort échec (50 %) à la fin de la première année.

Pour l'heure, seuls 15 à 20 % des élèves ayant reçu une réponse positive de La Couronne ont confirmé leur venue, certains espérant remonter sur la liste d'attente d'autres vœux. L'an prochain, la fac mettra en place les «oui si», une des quatre réponses possibles sur Parcoursup (avec le oui, oui en attente et non) à destination des élèves qui ne remplissent pas les «attendus» et à qui il est demandé de suivre un cursus aménagé.

Par manque de temps et de moyens, elle n'a pas pu l'organiser cette année. Sur le terrain, Parcoursup sonne donc déjà comme une petite révolution, y compris dans des filières depuis toujours sélectives. *«Le nombre de dossiers reçus a explosé, certains départements en ont eu deux fois plus»*, note Dominique Souchet, directeur de l'IUT d'Angoulême. En «multimédia et internet», il y a 60 reçus pour 1800 demandes, 55 places pour 1150 dossiers en génie mécanique. Plus sélectif qu'une première année de médecine!

La date

7 juillet

À partir de cette date, les élèves «en attente» sur tous leurs vœux pourront saisir la CAES, la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourra leur proposer des places dans des formations proches de leur souhait en Nouvelle-Aquitaine. Elle ne pourra pas proposer une place dans une formation qui a refusé l'élève. Ceux ayant eu un refus sur tous les vœux peuvent déjà saisir la CAES via Parcoursup. Pour ceux ayant eu un «oui» mais qui sont en attente sur un choix qui a leur préférence, il est conseillé d'accepter le «oui» ET de maintenir le choix en attente. Le 26 juin, s'ouvrira la phase complémentaire des vœux.

Le chiffre

8,99 millions d'euros de redressement de cotisations: c'est le montant qu'a récupéré l'Urssaf en Poitou-Charentes l'an passé. Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, les inspecteurs ont réalisé 678 actions de contrôle et de prévention dans les entreprises. Il s'agit de leur expliquer l'impact du travail dissimulé en termes de concurrence déloyale, de perte de marché et les risques encourus notamment en cas d'accidents du travail. La prévention a aussi lieu directement sur le terrain lors de contrôles aléatoires.

Charentais à la pointe de la Tech

Hennessy et Iteca présentent pour la première fois au grand public leur jumeau numérique au salon VivaTech, à Paris. Un petit bijou de technologie.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Quatre-vingt mille visiteurs attendus. 8.000 start-up venues de 103 pays. Des grands noms de la Tech: IBM, Microsoft, Google, Facebook... Le salon Viva Technology s'est ouvert jeudi, porte de Versailles, à Paris. Après deux journées réservées aux professionnels, le grand public est attendu ce samedi. Il pourra monter à bord du «Seabubble», le taxi volant testé sur la Seine, se laisser guider par de multiples robots. Il pourra aussi, grâce à la réalité virtuelle, visiter la pyramide de Khéops... ou encore la nouvelle usine d'Hennessy, plantée sur la zone du Pont-Neuf, à Salles-d'Angles.

Hennessy et Iteca profitent de VivaTech pour présenter leur «jumeau numérique». Photo J.P.

100.000 euros investis

Le leader du cognac et l'éditeur de logiciels angoumoisin Iteca profitent de l'événement pour présenter, sur le stand LVMH, leur bébé commun: le «digital twin» ou jumeau numérique. Il suffit d'enfiler un casque de réalité virtuelle, de se munir d'une manette, pour pousser les portes et se promener dans les 26.000 mètres carrés de l'usine, de la zone de stockage jusqu'à la ligne d'embouteillage de 147 mètres.

L'outil a d'abord profité aux salariés d'Hennessy, qui a investi 100.000 euros dans ce projet. Quand l'usine était en construction, ils ont pu s'approprier leurs nouveaux postes de travail. *«Au début du chantier, on s'est posé une question: comment on prépare le changement? On ne construit pas un site nouveau tous les ans...* indique Marc Sorin, directeur des opérations chez Hennessy. *La prise en main d'un nouvel outil de travail par les employés peut être longue. Ça nous a permis de les former avant même que ce soit réel.»* Et donc de gagner du temps. Les ingénieurs, les chauffeurs et livreurs y ont également eu accès. Et le jumeau numérique sera réactualisé à chaque changement sur le site.

«La fée Hennessy...»

Chez Iteca, cela a nécessité l'investissement de cinq à six personnes pendant six mois. Mais ça valait le coup, assure Arnaud Favareille, directeur général et co-fondateur de l'entreprise, créée début 2015: *«La fée Hennessy s'est penchée sur notre berceau. On est vraiment sur une relation gagnant-gagnant. On leur a apporté l'agilité de la start-up. Ils nous ont apporté la culture industrielle et la rigueur.»*

Une belle expérience qui a clairement boosté la société angoumoisine. Iteca travaille actuellement à la création de jumeaux numériques pour le ministère de la Défense. Dix sites à numériser presque aussi gros que l'usine d'Hennessy.

À la rencontre d'investisseurs, de partenaires...

VivaTech à Paris, c'est le CES de Las Vegas, version européenne. Impossible de rater un tel événement pour Iteca. *«Tout le CAC 40 est là. Donc c'est intéressant pour nous»*, sourit Arnaud Favareille, qui compte sur l'événement pour nouer de nouveaux partenariats. *«Aujourd'hui, on a deux possibilités. Soit on signe une levée de fonds, soit on est racheté dans les semaines ou les mois qui viennent par un grand groupe. On est en discussion»*, observe le directeur général d'une start-up qui n'en est plus tout à fait une avec ses dix employés. À ses côtés sur le salon hier: Black Swan Technology, autre entreprise charentaise, basée à Fléac, qui a conçu les écrans du jumeau numérique.

Trouver des investisseurs, des partenaires, des compétences... C'était aussi l'objectif de Steerity et Seven Shapes, les deux autres sociétés charentaises présentes. Elles ont chacune un stand sur les 130 mètres carrés de l'espace Nouvelle-Aquitaine, qui a amené avec elle 16 start-up de la région et de différents secteurs d'activité. 80 avaient postulé. *«Notre produit plaît beaucoup mais on a du mal à trouver un modèle économique»*, reconnaît Sébastien Doumic à la tête de Steerity, qui a développé une application pour préparer le permis de conduire. *«Ce salon est super-positif»*, note, lui, Julien Charles, patron de Seven Shapes, spécialisée dans le «serious game» (les jeux sérieux) visant à former au *«lean management»*.

Goubelle hebdo

Encore un joyau du patrimoine charentais en péril! Le pineau, jugé trop sucré, n'a plus la cote auprès des consommateurs. Au point que les viticulteurs sont de plus en plus tentés de l'abandonner au profit du cognac, dont les ventes ne cessent de battre des records. Entre les deux, Goubelle n'a pas osé nous avouer sa préférence.

■ En juin, le Foyer, filiale d'Action logement (l'ex-1 % logement) ouvrira 9 appartements dédiés aux jeunes actifs, en plein centre de Cognac ■ La formule cartonne déjà.

Pour les jeunes travailleurs, ce sera bientôt la belle vue

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

L'ancienne résidence hôtelière est située rue Henri-Fichon, à deux pas de la place François-Ier. Sophie Morisset, responsable des ventes au Foyer en Charente, et Olivier Duquerroy, responsable de l'agence cognaçaise, ont supervisé les travaux. Photos M. B.

C'est le bon plan par excellence. Qui donnerait presque envie d'être jeune et désargenté. En juin, neuf appartements flambant neufs, tout équipés et lovés en plein centre-ville de Cognac, ouvriront leurs portes aux jeunes actifs. Entendez, à *«toutes les personnes âgées de 18 à 30 ans qui sont sous contrat avec une entreprise et qui correspondent aux critères de ressources»*, précise la présidente du directoire du Foyer, Élodie Amblard.

Le Foyer est une filiale d'Action logement, l'ex-dispositif 1 % logement (1). En janvier, la structure a racheté les locaux d'une autre filiale du groupe, Mobilogis, qui exploitait un hôtel pour jeunes travailleurs au 30, rue Henri-Fichon. Après 833.300 € de travaux, qui sont sur le point d'être achevés, les neuf «appartels» sont devenus des appartements à part entière (quatre T1, quatre T1 bis et deux T2, de 25 à 51m²). Et bonne nouvelle: si les baux sont courts (deux ans maximum pour favoriser les rotations), les critères de ressources ne sont pas si drastiques que cela. *«C'est 11.000 € de revenu fiscal, calculé sur l'année N-2,* explique Sophie Morisset, responsable des ventes du Foyer. *Ce qui fait que même quelqu'un qui commence avec un bon salaire est éligible. Les couples sont acceptés, mais pas les enfants.»*

Une visite s'est déroulée hier avec le maire. Dans un mois, les premiers locataires découvriront les logements équipés à 100 %, explique la présidente du directoire du Foyer, Élodie Amblard. Y compris l'Internet haut-débit, les couverts et le linge de lit.

Une formule qui existe déjà à Angoulême et même à Cognac, sous l'appellation *«Résidences Yellome»*. Et qui cartonne. Rue de la Maladrerie à Cognac, où une «Yellome» a ouvert en juillet 2011 avec dix appartements, tous loués. Ceux de la rue Henri-Fichon le seront sous peu, puisque six habitations sur neuf ont déjà trouvé preneur. Mais grâce aux rotations, cela représente des dizaines de nouvelles opportunités au cours des prochaines années.

De quoi ravir le maire, Michel Gourinchas. *«La demande prouve qu'il y a des jeunes qui viennent travailler à Cognac»*, se réjouit-il, bien conscient du manque de logements pour cette population. Mais enthousiaste à voir les initiatives du Foyer et d'Action logement, ces prochaines années, puisque la structure fait partie des partenaires de l'action Cœur de ville (lire ci-contre). D'autant que *«cette offre est complémentaire avec le Foyer des jeunes travailleurs»* en cours de construction à l'ancien hôpital sous la houlette de l'agglo. Et qui, de toute façon, ne sera pas prêt avant l'horizon 2020. Pour déposer un dossier, contacter le 05 16 42 35 00

> Même quelqu'un qui commence avec un bon salaire est éligible.

(1) Action logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (Peec), versée par les entreprises privées de 20 salariés ou plus, pour deux missions principales: loger des salariés et financer la construction de logements sociaux et intermédiaires.

Le chiffre

30 La chaîne radio France Bleu La Rochelle fête ses 30 ans cette année et le fera à Cognac. Une émission sera réalisée en direct et en public lundi 4 juin devant le Musée d'art et d'histoire. De 9 h et midi, on entendra un zoom sur la ville, mais aussi, à partir de 10 h, une émission culinaire avec Piqthiu, et enfin des jeux.

Cognac

Gros conseil municipal mercredi

Il devrait y avoir du monde sur les bancs du public, mercredi 30 mai à 18h30 à l'hôtel de ville, lors du prochain conseil municipal de Cognac. Les élus étudieront trois points sensibles: les tarifs de stationnement, revus à la baisse (lire *CL* du 5 avril), les modalités de l'action Cœur de ville, qui pourrait concentrer des aides sur le quartier centre et, selon le maire, la possibilité pour la Ville de préempter les baux commerciaux. Afin de mieux contrôler la nature des installations au centre.

Elles & ils

■ **Vanessa Giovannone**

(Photo M. B.) rouvre sa boutique d'articles asiatiques Hima, située au coin des rues Briand et du Canton, jeudi 7 juin après quatre mois de fermeture. Ses voisins commerçants sont ravis: sa vitrine et sa gouaille animent le quartier depuis 2011.

BA 709

Les hélicos néerlandais font un saut de puce à Cognac

Deux Boeing CH-47 Chinook, les héritiers des hélicoptères américains engagés durant la guerre du Vietnam, faisaient partie du convoi. Ils ne sont pas passés inaperçus.

Photo D. R.

La BA 709 de Cognac-Châteaubernard a accueilli jeudi soir, un équipage composé de 44 militaires néerlandais et de quatre hélicoptères, qui revenaient d'un exercice international au Portugal.

Spectaculaire: deux hélicos Eurocopter AS 532 et deux Boeing CH-47 Chinook, avec leurs deux grands rotors, se sont posés pour la nuit, avant de repartir vers les Pays-Bas hier matin.

Les visiteurs étrangers pourront remercier la base aérienne charentaise, l'une des rares à disposer d'un accueil permanent et dont l'activité équivaut à l'activité commerciale de l'aéroport international de Bordeaux.

DANSE COUNTRY

Soirée au Castel de Châteaubernard. «Les Appalaches», danseurs amateurs de country de Segonzac, monteront sur la scène du Castel à Châteaubernard vendredi 1er et samedi 2 juin à 20h30, avec un nouveau spectacle, intitulé «Il était deux fois... au royaume de la danse», en vidéo-comédie. Tarif 12 €, réservations au 07 81 64 37 36.

Personnel communal et aménagements au menu des élus

L'équipe du conseil municipal s'est réunie ce mercredi à la mairie avec à l'ordre du jour des sujets variés, notamment la réalisation du document unique dans le cadre de la proposition ACPR (audit, conseil, prévention des risques). Il s'agit d'évaluer et de répertorier l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents communaux afin d'organiser la prévention. Le document unique est réalisé et mis à jour annuellement avec l'aide du maire. Un contrat de trois ans pour un coût de 650 € HT. Les conseillers souhaitent avoir davantage d'informations sur le montant annuel, et sur le maintien du contrat dans le temps. Ce sujet sera à nouveau mis en discussion lors d'un prochain conseil.

Christian Valtaud, maire, a ensuite présenté l'enveloppe globale concernant le versement du complément indemnitaire annuel dédié aux agents communaux. À deux reprises, au premier semestre, puis au second, une indemnité est versée aux agents. Le montant de cette enveloppe votée est de 7 400 €.

Place de l'ancienne mairie. L'aménagement de la place de l'ancienne mairie est à l'étude suite au plan du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme, d'environnement) qui a donné son avis sur le projet. Les bâtiments de France interviennent également et ont besoin d'un devis pour valider notamment le déplacement du monument aux morts. Une végétalisation et la suppression du stationnement sont également prévus sur le projet.

Dotations. Enfin, Christian Valtaud a abordé la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 57 854 € pour l'année 2018 et la dotation solidarité rurale qui s'élève à 14 564 €.

SNCF: la reprise de la dette n'éteint pas le feu

> Le gouvernement fait ses dernières propositions.

Édouard Philippe a confirmé hier que l'État reprendra une partie de la dette du groupe à hauteur de 35 milliards d'euros. Les syndicats de la SNCF poursuivent néanmoins la grève.

Édouard Philippe et Elisabeth Borne ont assuré qu'il n'y aurait «pas d'impôt SNCF» pour compenser la reprise de la dette. Photo AFP

Alors que le texte de loi sur la réforme ferroviaire, voté en première lecture en avril à l'Assemblée, arrivera en séance publique au Sénat mardi, l'État a voulu donner des gages aux syndicats qui se sont succédé hier à Matignon.

Édouard Philippe a ainsi confirmé que l'État reprendrait 35 milliards d'euros de la dette de la SNCF, dont 25 milliards en 2020 et 10 milliards en 2022, afin que l'entreprise atteigne *«l'équilibre»* financier *«avant la fin du quinquennat»*. *«Un engagement sans précédent»*, a-t-il vanté. *«Il n'y aura pas d'impôt SNCF»* pour compenser cette reprise de dette, qui *«viendra s'ajouter à la dette publique de l'État»*, a-t-il précisé.

En contrepartie et afin de consolider le modèle économique, le Premier ministre a demandé un effort de productivité à la SNCF pour combler son écart de compétitivité estimé à 30 % par rapport à ses concurrents. *«À l'horizon 2026, l'écart de compétitivité doit être réduit des deux tiers. Avec sérieux et rigueur, c'est atteignable»*, a-t-il martelé. Le gouvernement veut aussi *«alléger le poids des péages ferroviaires»* acquittés par les trains circulant sur le réseau SNCF, en limitant la hausse de leurs tarifs *«au niveau de l'inflation»*.

«Au bout du processus»

L'Unsa, qui a eu la primeur des annonces gouvernementales, est *«rassurée»* par l'*«engagement ferme de l'État»* sur les finances de la SNCF, s'est félicité son secrétaire général Luc Bérille. Le syndicat a arrêté hier après-midi un *«plan d'action»* et a décidé de *«s'interroger»* sur la poursuite ou non de la grève à la SNCF après le vote du projet de loi au Sénat, a-t-il indiqué.

À la CGT Cheminots, *«le combat»* continue car *«la mobilisation est plus que jamais nécessaire»*, a insisté son secrétaire général Laurent Brun qui revendique la tenue d'une *«table ronde tripartite (organisations syndicales, patronat, gouvernement, ndlr) pour que le gouvernement fixe ses engagements par écrit vis-à-vis des grévistes»*.

Édouard Philippe *«ne nous a pas dit non»* et *«nous donnera une réponse très prochainement»*. Plus tranché, SUD-Rail n'a vu *«guère plus d'avancées»* pour les cheminots, *«pas de nature à faire cesser la grève»*, selon son porte-parole Erik Meyer.

Dans un entretien à BFMTV accordé hier depuis Saint-Pétersbourg, Emmanuel Macron a jugé hier les manifestations contre la réforme de la SNCF *«légitimes»* mais estime qu'*«on est arrivé au bout du processus»* et que le gouvernement a fait *«ses dernières propositions»*, notamment sur la reprise de la dette.

SOCIAL

«Marée populaire» contre Macron attendue aujourd'hui

Plus de 60 partis, associations et syndicats organisent aujourd'hui une *«marée populaire»* un peu partout en France, qu'ils promettent *«festive»*, pour dénoncer la politique *«d'austérité»* d'Emmanuel Macron. *«C'est un Ovni, ça n'a jamais été mis en place»*, se réjouit Willy Pelletier, porte-parole de la Fondation Copernic et du collectif. Fait inédit, la CGT et La France Insoumise, appellent ensemble à cette mobilisation, qui réunira le PCF, NPA ou Europe écologie les verts, ainsi qu'Attac, Act'up, la Confédération paysanne, Les Effronté. es!, le Syndicat de la magistrature, etc. Le collectif est *«sans hiérarchie, personne ne tire la couverture à soi»*, assure Willy Pelletier, analysant cette solidarité rare par *«une prise de conscience de l'urgence de résister»*. La marée humaine, *«qu'il la promette! Mais vous savez, ça ne nous arrête pas»*, a répondu Emmanuel Macron, interrogé sur BFMTV.

LA GRANDE RÉCRÉ

Fini de jouer pour 20% des magasins

Le groupe français Ludendo, propriétaire de l'enseigne de jouets La Grande Récré, va fermer *«à partir du mois prochain»* 53 magasins sur les 252 que compte la chaîne en France, soit 20%, a déclaré hier un porte-parole de la société placée en redressement judiciaire depuis mars. *«Une quarantaine d'emplois»* seront supprimés au siège, mais le nombre total de postes directement concerné par la fermeture n'est pas encore dévoilé. Ludendo, n°2 en France derrière Toys'R'Us, réalise un chiffre d'affaires de 460M€ en 2017, il compte près de 400 magasins dans le monde, 2.500 collaborateurs directs et 100 franchisés.

Pour payer moins, il suf fit... de jeter moins

MARENNES (17) Depuis trois ans, la Communauté de communes facture les déchets ménagers en tenant compte des quantités. Résultat : moins d'ordures et une redevance allégée pour l'usager

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

On avait prédit le pire aux élus. « Les reinettes, les rats, les sauterelles, les sept plaies d'Égypte en somme », plaisante Mickaël Vallet, le président de la Communauté de communes du bassin de Marennes, également maire du chef-lieu.

Trois ans plus tard, tout va bien au pays de l'huître, merci. Au bord de la Seudre, les sept bourgades concernées (1) ne dégagent pas un parfum de désastre. En vigueur depuis le 1er janvier 2015, la tarification incitative des déchets a des allures de matin calme.

De quoi s'agit-il ? Derrière le vocable un poil rébarbatif s'est avancée une petite révolution sur ce territoire pionnier de la Charente-Maritime : faire payer l'usager en fonction de ce qu'il met à la benne. Schématiquement, moins il jette et moins il débourse.

La facture moyenne a baissé

Le dispositif comprend une part fixe, qui couvre 80 % du coût du service. Elle correspond à l'accès libre aux deux déchetteries et aux points de collecte sélective, ainsi que douze ramassages par an du bac d'ordures ménagères. La part variable est déterminée par le nombre de levées supplémentaires. À partir de la treizième, elle est facturée 2,31 € (pour un bac de 120 litres, le plus commun). Au vu des résultats, l'administré est gagnant. Il trie mieux, il compose une partie de ses déchets et il sort son bac moins souvent qu'auparavant. Dans l'écrasante majorité des cas, sa redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a baissé. En 2014, un foyer type de trois personnes à Marennes payait environ 338 euros par an. En moyenne, il a payé 212 euros en 2016 avec le nouveau mode de collecte.

« Traduction économique »

« Pour les particuliers, il existe quelques cas dans lesquels le montant de la facture a augmenté par rapport à l'ancienne REOM. Ils concernent ceux qui ont le plus gros bac (240 litres) et qui le sortent plus de quarante fois par an », explique Frédéric Thiébeaux, le responsable du pôle déchets à la communauté de communes. « Pour l'usager, il était important qu'il y ait une traduction économique d'un tel bouleversement », appuie Mickaël Vallet.

> « Les particuliers comme les entreprises ont joué le jeu » (Mickaël Vallet)

Cette évolution est d'autant plus intéressante que la redevance ne cessait de grimper depuis le début du millénaire. Entre 2001 et 2012, l'année de la décision politique, elle avait bondi de 51 %… pour ceux qui s'en acquittaient, car le fichier de cet impôt comportait des trous béants. Sur ce coin de littoral, où la population bouge, nombre de résidents « oubliaient » de se signaler… mais bénéficiaient de la collecte payée par les autres. « En remettant tout le système à plat, nous sommes passés de 7 000 à 8 500 foyers redevables », souligne Christian Guignet, le président du conseil d'exploitation de la régie des déchets.

Christian Guignet, Frédéric Thiébeaux et Mickaël Vallet dressent un bilan positif de la tarification incitative des déchets ménagers à Marennes PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/« SUD OUEST »

Les tonnages ont plongé

Trois ans après, les tonnages collectés ont nettement plongé. En 2013, les ordures ménagères résiduelles (celles qui ne sont pas triées) représentaient 282 kilos par an et par habitant.

L'année suivante, qui a coïncidé avec une tarification incitative « à blanc » (soit en présentant aux usagers la simulation de ce qu'ils devraient payer si le nouveau tarif était appliqué) le total était passé à 248 kilos. En 2015, premier millésime de la REOM incitative, on avait spectaculairement chuté à 135 kilos avant une remontée en 2016.

« On a fait beaucoup de pédagogie avant, avec des réunions publiques qui ont fait le plein. Les particuliers comme les entreprises ont joué le jeu. Comme quoi on peut préserver l'environnement tout en apportant du pouvoir d'achat », se satisfait Mickaël Vallet.

À l'automne, le canton de Marennes passera au tri de tous les plastiques. Un nouveau défi.

(1) Les sept communes du canton, soit Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua.

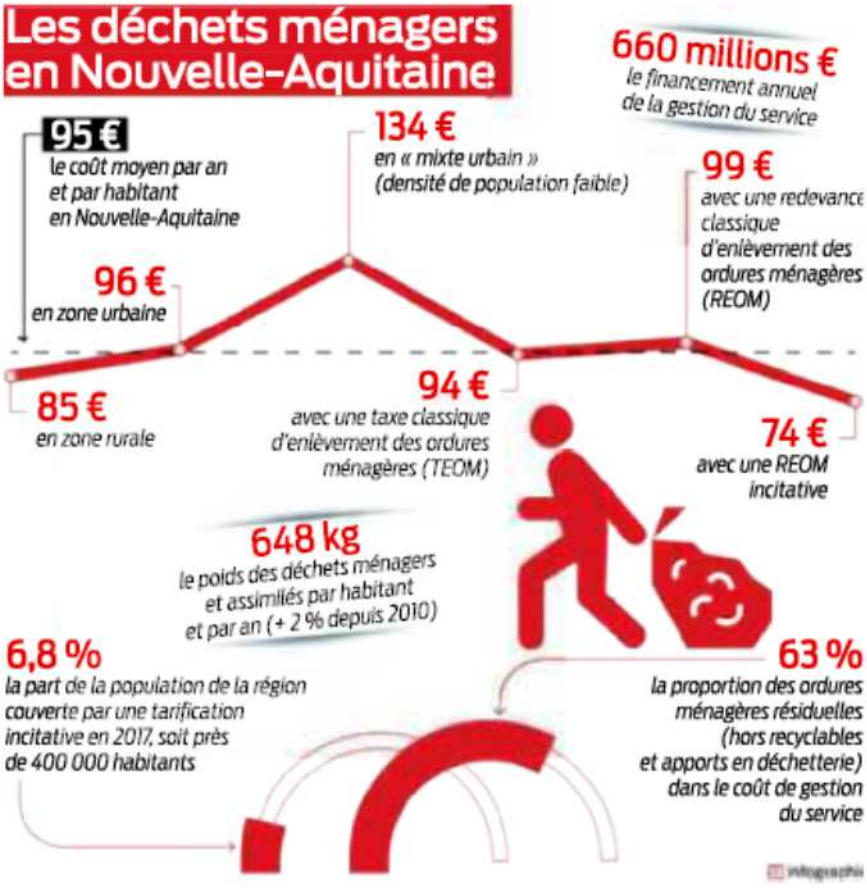

Le Grand Périgueux supprime la collecte

D'ici 2019 les 100 000 habitants du secteur devront tous aller vider leurs poubelles dans des bacs enterrés

À Antonne il a bien fallu s'y habituer. PHOTO ARNAUD LOTH

En Dordogne, le choix de l'enfouissement a été fait il y a vingt ans pour refuser l'incinération. Aujourd'hui, les élus voient avec inquiétude les taxes sur les activités polluantes augmenter chaque année. La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux a pris une décision drastique pour limiter cette hausse inexorable : faire des économies en supprimant la collecte des déchets en porte-à-porte.

Le président Jacques Auzou et son vice-président Pascal Protano ont donc lancé un plan d'investissement ambitieux sur quatre ans : réaliser 675 sites de containers enterrés pour un montant de 11 millions d'euros. À terme, tous les éboueurs seront reconvertis en chauffeurs grutiers ou iront s'occuper d'espaces verts. Des tâches moins pénibles qui feront également faire des économies à la collectivité. En 2017 elles sont déjà estimées à 500 000 euros. Sans oublier l'incitation au tri qui est renforcée.

Le côté humain

Sur le terrain ça tousse. Plus question de sortir sa poubelle en pantoufles devant sa porte, il faut marcher parfois plusieurs centaines de mètres, voire plus en campagne, pour trouver le container le plus proche. Les personnes âgées sont les plus touchées et doivent s'organiser.

Sur la commune d'Antonne qui a été l'une des premières équipées, la mairie a recensé les personnes gênées par le nouveau dispositif et un employé municipal fait une tournée une fois par semaine. Mais on s'organise surtout en famille comme le montre Jacques Blanchet, qui s'occupe de son père de 95 ans. Comme d'autres Périgourdins, il considère que c'est un recul du service public : « On oublie le côté humain. » Pascal Protano en appelle au bon sens : « La personne qui porte la nourriture peut remporter les déchets. Il faut s'organiser. » C'est ce que font désormais les aides à domicile.

589 kg par habitant et par an

À l'échelle du département de la Dordogne, le SMD3, syndicat mixte des déchets, étudie un plan global. « Il faut diminuer les tonnages à enfouir en triant davantage et mieux », soulignent François Roussel et Francis Colbac, les deux coprésidents. En Dordogne, la moyenne, tous déchets confondus, est actuellement de 589 kg par an et par habitant. L'objectif est de faire maigrir les sacs noirs (déchets ultimes) de 50 % d'ici 2025. Le compostage individuel est une des pistes.

Une étude a aussi été lancée sur la tarification incitative. Après l'arrêt de la collecte, on passera peut-être au comptage du nombre de sacs jetés dans les bornes enterrées grâce à un système de carte à puce. Des réflexions au long court qui ne verront pas le jour avant les prochaines élections municipales. Le sujet des poubelles est trop sensible.

Hervé Chassain

La tarification incitative des déchets s'enracine lentement

ENVIRONNEMENT

On en a parlé au Grenelle de 2007. Dix ans plus tard, moins de 5 millions de Français y sont assujettis

Nous jetons trop. Selon l'Ademe (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le bilan s'établit à 648 kg de « déchets ménagers et assimilés » par an et par habitant en Nouvelle-Aquitaine. Ce total couvre les déchets pris en charge par le service public de collecte : ceux des particuliers et, parfois, ceux des acteurs économiques (professions libérales, petites entreprises) quand ils ne sont pas dirigés vers un circuit spécifique.

La réduction de ce tas d'ordures est un objectif réaffirmé avec constance depuis… 1975, quand la prévention des déchets a fait son apparition dans la loi. Un premier « plan national d'actions » sur le sujet a surgi en 2004. Le Grenelle de l'environnement en a fait l'un de ses thèmes centraux à la fin 2007. Pour des résultats médiocres. En Nouvelle-Aquitaine, le poids des déchets ménagers par an et par habitant a augmenté de 2 % depuis 2010, même si la tendance nationale est timidement encourageante : -3 % entre 2011 et 2015.

La prudence des élus locaux

Face à ces limites, la tarification incitative des déchets fait son chemin. Pour responsabiliser les citoyens, rien de plus efficace que leur faire payer ce qu'ils jettent. Soit au poids des déchets (en pesant les bacs), soit en comptant le nombre de levées (le nombre de fois où le bac est présenté pour la collecte), soit en proposant

Selon l'Ademe, les ordures résiduelles chutent de 20 % à 50 % après l'instauration d'une tarification incitative. PHOTO J.P. DUPRÉ

BORDEAUX VA S'Y METTRE

Il y a trois mois, l'Ademe Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projets en direction des collectivités locales pour mettre en place une tarification incitative des déchets sur le modèle « pollueur payeur ». De nombreux territoires ont déjà lancé des études sur le sujet.

Bordeaux Métropole, qui regroupe 28 communes et 750 000 habitants, en est au stade de l'expérimentation sur quatre secteurs, soit 8 000 foyers répartis entre Bordeaux, Mérignac, Martignas-sur-Jalle et Saint-Aubin de Médoc. À terme, les familles concernées devraient être facturées « à blanc » pour mesurer l'impact financier de la tarification incitative. La décision politique d'appliquer ou non ce système (qui ne sera pas au poids du bac) attendra 2020 au plus tôt.

Au vu de sa démographie, Bordeaux Métropole aurait un effet d'entraînement important sur la région. Mais prudence…

aux particuliers des bacs aux volumes et aux tarifs différents.

Esquissée dès le Grenelle de l'environnement, la tarification incitative suscite un engouement modéré chez les élus locaux qui gèrent les déchets. Seuls 4,8 millions de Français y sont assujettis. Il y a des raisons techniques à cette timidité. Jusqu'en 2012, les collectivités dont le service était financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne pouvaient pas s'engager dans cette voie. Cette possibilité était accordée aux seules collectivités, minoritaires, qui avaient mis en place une redevance (1).

Mais la crainte de la grogne a également freiné les élus. Passer à la tarification « au réel » des déchets, c'est alourdir la note de ceux qui jettent beaucoup. « Le report d'une partie des coûts vers les familles les plus nombreuses, parfois les plus modestes, a été un souci pour les collectivités », résume Laurent Jarry, ingénieur environnement à l'Ademe Nouvelle-Aquitaine et spécialiste de la question.

Un effet positif partout

Ce tabou a été levé par les premiers résultats. Fin 2016, l'Ademe a constaté que la production des ordures résiduelles – tout ce qui n'est pas trié – avait chuté de 20 % à 50 % dans les collectivités où avait été instaurée une tarification incitative des déchets.

Même si une bonne partie des coûts du service de collecte et de traitement des déchets sont fixes, cette baisse des volumes a un effet positif sur la facture à acquitter par les ménages. Sur un échantillon de collectivités en Nouvelle-Aquitaine, la redevance « classique » s'établit à 99 euros par an et par habitant quand la redevance incitative coûte 74 euros par an et par habitant. Le mouvement devrait se poursuivre. Le déploiement de la tarification incitative figure dans les « 50 mesures pour une économie 100 % circulaire » qui ont été rendues publiques récemment. Il était déjà au menu de la loi d'août 2015 sur la transition énergétique qui anticipait l'application de ce dispositif pour 15 millions de Français d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025.

Jean-Denis Renard

(1) La taxe d'enlèvement (TEOM) est assise sur la valeur locative du logement et est acquittée en même temps que la taxe foncière. La redevance (REOM) finance directement le service des déchets et varie en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer. Les collectivités choisissent majoritairement la TEOM.

La reprise de la dette n'a pas suffi

RÉFORME DE LA SNCF Emmanuel Macron juge que le gouvernement a fait hier « ses dernières propositions ». Mais les cheminots ont décidé de maintenir la grève

Le ballet des syndicats, qui se sont succédé hier matin à Matignon, s'est soldé par une impasse. Le Premier ministre leur a confirmé que l'État reprendrait 35 milliards d'euros de dette (sur 55 milliards), afin que l'entreprise atteigne « l'équilibre » financier « avant la fin du quinquennat ». « Un engagement sans précédent », selon lui.

En contrepartie, Édouard Philippe a demandé un effort de productivité à la SNCF pour combler son écart de compétitivité estimé à 30 % par rapport à ses concurrents. « À l'horizon 2026, l'écart de compétitivité doit être réduit des deux-tiers », a-t-il dit. Le gouvernement veut aussi « alléger le poids des péages ferroviaires » acquittés par les trains circulant sur le réseau SNCF, en limitant la hausse de leurs tarifs « au niveau de l'inflation ».

« Le gouvernement fait ses dernières propositions aujourd'hui (NDLR, hier), prend sa responsabilité sur la dette. Nous devons aller au bout de cette réforme, nous irons au bout », a répété Emmanuel Macron depuis Saint-Pétersbourg, où il est en déplacement.

« Le combat continue »

L'Unsa, qui a eu la primeur des annonces gouvernementales, s'est dite « rassurée » par l'« engagement ferme de l'État » sur les finances de la SNCF. Une décision sur une éventuelle sortie de l'Unsa ferroviaire de la grève sera prise « très rapidement », après le vote de la loi au Sénat, le 5 juin.

À la CGT-Cheminots, « le combat », c'est-à-dire la grève entamée il y a deux mois, continue car « la mobilisation est plus que jamais nécessaire », a insisté son secrétaire général Laurent Brun. « On a un gouvernement qui semble plus ouvert mais qui a toujours du mal à s'engager », a estimé ce dernier qui exige la tenue d'une « table ronde tripartite (organisations syndicales, patronat, gouvernement) pour que le gouvernement fixe ses engagements par écrit vis-à-vis des grévistes ». Édouard Philippe « ne nous a pas dit non » et « nous donnera une réponse très prochainement », a-t-il glissé.

Plus tranché, SUD-Rail n'a vu « guère plus d'avancées » pour les cheminots et « pas de satisfactions » à l'issue de son entretien, « pas de nature à faire cesser la grève », selon son porte-parole Erik Meyer. SUD-Rail réclame le retrait du projet, ainsi que « des négociations tripartites » avec « le patronat du secteur (ferroviaire), le gouvernement et les organisations syndicales » pour étudier « les questions sur l'ouverture à la concurrence, le financement et les garanties sociales du secteur ».

À la CFDT aussi, la grève « continue », car « nous avons besoin de la mobilisation pour aller jusqu'au bout » du processus parlementaire, a souligné son secrétaire général, Laurent Berger. Enfin, pour FO Cheminots, « toutes les raisons de la grève sont encore là ».

Reçu en clôture, le patron de la SNCF Guillaume Pépy a loué des « avancées financières historiques ».

Un prochain épisode de grève de deux jours débutera demain, à 20 heures.

Édouard Philippe a confirmé hier que l'État reprendrait une partie de la dette du groupe à hauteur de 35 milliards d'euros.

PHOTO JACQUES DEMARTHON/AFP

Qui va payer les 35 millions ?

25 milliards seront repris en 2020 et 10 milliards en 2022. Les 35 milliards d'euros – équivalent à 1,6 % du produit intérieur brut français – seront transférés dans une structure de cantonnement accrochée au budget de l'État. « Je veux aussi que la dette reprise soit mise en évidence dans les comptes de la Nation, afin que les Français sachent exactement ce qu'ils paient pour leur système ferroviaire », a assuré Édouard Philippe. Le Premier ministre a assuré qu'il n'y aurait « pas d'impôt SNCF » pour compenser cette reprise de dette. Ce sera malgré tout « une charge supplémentaire pour le contribuable », puisqu'elle « viendra s'ajouter à la dette publique », a-t-il ajouté.

En théorie, la reprise de la dette entraînera une forte hausse du déficit public l'année où elle sera effective. Mais selon une source gouvernementale, la dette de la SNCF pourrait être intégrée à la dette de l'État (actuellement de 96,8 % du PIB) sans grever au préalable le déficit public, contraint par la fameuse règle des « 3 % ».

La reprise de la dette pourrait donc être considérée par Bruxelles comme une mesure temporaire (un « one-off », dans le jargon européen). Et éviter à la France une nouvelle entorse aux règles communautaires.

Ça réagit au rapport Mesnier

On s'y attendait, les réactions au rapport du député charentais Thomas Mesnier sur l'organisation de l'offre de soins non-programmés sont plutôt partagées. Du côté de la Fédération hospitalière de France (FHF), le satisfecit semble plutôt évident : la FHF se réjouit que son diagnostic soit partagé par le député charentais. « Plusieurs recommandations du rapport rejoignent les propositions que la FHF avait faites dans le cadre de sa plateforme présidentielle 2017-2022. » En revanche, du côté des médecins généralistes, les recommandations sont accueillies avec circonspection, et parfois hostilité. Pour MG France, syndicat de médecins généralistes, « le traitement du docteur Mesnier ne va pas soigner notre système de santé ». Et SOS Médecins France veut attirer l'attention sur « un rapport qui remettrait en cause ce qui fonctionne au profit de systèmes séduisants sur le papier mais qui ne fonctionnent pas dans la réalité. »

De droite, mais laquelle ?

Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'éducation et du sport, Florence Pechevis n'a toujours pas pris sa carte dans un parti. Elle a le cœur à droite, oui, mais ne se reconnaît pas de famille définitive. Les Républicains, dont son binôme, Jean-Hubert Lelièvre, est un membre ardent ? « Laurent Wauquiez n'est pas quelqu'un de rassembleur », évacue la conseillère départementale de Cognac 1. Elle est même prête à reconnaître que « chez Macron, tout n'est pas négatif ». Et de résumer l'échiquier politique par ces mots : « Aujourd'hui, la droite ou la gauche, qu'est-ce que ça veut dire ? »

Au sommet

Lors du Conseil municipal, mercredi à 18 h 30, le maire de Cognac accueillera Jérôme Sourisseau, qui lui a succédé à la présidence de l'Agglo de Grand-Cognac. Il vient évoquer les liens entre les deux collectivités. Ça ne remplacera pas le sommet Trump/ Kim Jong-un, mais c'est déjà ça.

Zorro ou zozo ?

Dominique Souchaud a porté plainte pour diffamation contre le maire de Cognac. Motif ? Michel Gourinchas l'a qualifié publiquement de « zozo ». Mardi soir, le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac a interrogé son Conseil municipal. Ne ferait-il pas mieux de retirer sa plainte ? Des fois que Michel Gourinchas soit lourdement condamné, cela ne risquerait-il pas d'influencer une éventuelle candidature à la mairie de Cognac en 2020 ? Les élus de Saint-Sulpice ont semblé fatigué des circonvolutions de leur « Zorro » de maire.

Potes de droite

Xavier Bonnefont a déjeuné avec son « ami » Édouard Philippe jeudi. Le maire d'Angoulême n'était pas le seul édile à profiter du menu du jour puisque d'autres maires, réputés proches du Premier ministre, ont été invités. S'agit-il de « l'avant-garde d'Édouard Philippe pour les prochaines étapes de la recomposition politique », comme le suggère le « JDD » ? Toujours adhérent LR, Xavier Bonnefont est plus prudent qu'un sioux. Le maire d'Angoulême a toujours renvoyé aux élections internes à LR d'octobre 2018 pour se positionner sur le sujet.

Des Charentais à VivaTech

PARIS Hennessy participe au salon et présentait, hier, sa collaboration avec une pépite du pôle Magelis : Iteca

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Des start-up à l'affût, de grands groupes à la pêche aux bonnes idées et bien des curieux intéressés par les robots et les écrans… En cette fin de semaine, 80 000 personnes convergent Porte de Versailles à Paris où se tient VivaTech, le rendez-vous mondial des nouvelles technologies. Le salon, troisième du nom, inspiré du CES de Las Vegas aux États-Unis, est très prisé. Il a été inauguré jeudi par le président Emmanuel Macron en personne. On y a également croisé Mark Zuckerberg, le patron de Facebook, et Satya Nadella, le directeur général de Microsoft.

Des Charentais participent aussi à cette grand-messe de l'ère numérique. Plus modestement mais avec beaucoup de détermination. Au premier rang, voici Hennessy. D'aucuns s'interrogent : que fait ici un négociant – qualité 250 ans d'âge – qui puise sa force du terroir ? Premier élément de réponse : Hennessy est le H du groupe LVMH, partenaire officiel de VivaTech. Deuxièmement : le numéro 1 du cognac vit avec son temps. Richard Hennessy, qui créa la société en 1765, n'en croirait pas ses yeux : drones survolant les vignes ; robots dans les parcelles ; hologrammes et QR codes sur les bouteilles pour décourager les contrefacteurs.

Une usine en réalité virtuelle

Hier, à Paris, Hennessy présentait sa collaboration avec Iteca, une pépite du pôle Magelis. Créée en 2015 à Angoulême, Iteca met toutes les technologies du jeu vidéo au service de l'industrie. Son credo emprunté à Confucius ? « Une image vaut mille mots »…

Hier, donc, le négociant et la « scale up » (c'est ainsi que l'on nomme une start-up qui grandit) ont dévoilé la maquette virtuelle de la nouvelle usine d'embouteillage de Pont-neuf, inaugurée en octobre 2017 à Salles-d'Angles, près de Cognac. Cette reconstitution en trois dimensions est un « digital twin », traduisez un jumeau numérique. Les moindres recoins du site industriel de 26 000 mètres carrés y figurent, en images de synthèse qualité 4K. La visite s'effectue avec un casque de réalité virtuelle ou devant un écran tactile géant.

Arnaud Favareille et Yaël Assouline (Iteca) regardent, avec Marc Sorin (Hennessy), le double numérique de l'usine de Pont-neuf. PHOTO O. S.

Gadget ? Pas du tout ! « La maquette a été très utile aux salariés qui se sont familiarisés avec leur nouvel univers professionnel dès la fin 2016, avant même que le chantier de Pont-neuf ne soit terminé. Elle permet aussi aux transporteurs et aux fournisseurs de s'approprier les lieux. C'est un bon outil de formation mais aussi de contrôle des flux et de conduite des lignes de production », a expliqué Marc Sorin, le directeur des opérations d'Hennessy. Une déclinaison sur tablette permet aussi au négociant d'améliorer ses procédés et son management.

L'usine de Pont-neuf (un investissement de 100 millions d'euros) est celle de tous les records. Son « digital twin » (qui a coûté environ 100 000 euros) également. Il a impressionné les visiteurs de VivaTech, notamment un dirigeant de la société américaine HTC Vive, qui fabrique des casques de réalité virtuelle.

Yaël Assouline et Arnaud Favareille, la présidente et le directeur d'Iteca, sont heureux d'avoir jeté un pont entre Angoulême et Cognac, le monde de l'image et celui de la vigne. Témoignage : « Iteca a apporté sa créativité, Hennessy toute la précision et la rigueur du monde industriel. »

Une solution pour aider les jeunes à avoir un toit

LOGEMENT

Le Foyer, bailleur social, ouvre début juin une résidence destinée aux jeunes actifs en quête d'un premier appartement

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Michel Gourinchas et Élodie Amblard lors de la visite d'un appartement, hier matin. PHOTO D. F.

Des appartements – T1, T1 bis et T2 – en plein centre-ville pour un montant mensuel allant de 407 à 477 euros (voire moins en fonction des APL et autres aides), vous en rêviez ? Le Logis l'a fait.

Au risque de doucher quelques espoirs, précisons tout de suite que l'offre ne concerne pas tout le monde mais s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 30 ans en situation de premier emploi, qu'il s'agisse d'un CDI, d'un CDD, d'un stage ou bien d'un contrat d'apprentissage. Ce concept dénommé Yellome est une marque déposée par la SA Le Foyer. « Nous avons déjà 200 logements sur dix résidences qui fonctionnent selon ce principe, en Charente, Charente-Maritime, mais aussi ailleurs en Nouvelle-Aquitaine (1) », indique Élodie Amblard, présidente de la société.

Une initiative dont on ne peut que se réjouir, à l'heure où il est bien souvent extrêmement difficile, justement pour les jeunes, de trouver ce premier logement face aux exigences des loueurs et des agences immobilières en terme de garanties financières et/ou de caution. « Nous espérons pouvoir étendre Yellome sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, notamment sur des résidences universitaires. Et nous savons que l'idée est observée de près dans d'autres régions », poursuit Élodie Amblard.

Neuf appartements

Sur Cognac, de tels appartements sont déjà disponibles dans une résidence située rue de la Maladrerie. « Là, nous avons mixé les populations en associant ses logements pour jeunes à des loyers classiques. » Et à partir du tout début juin, une résidence dédiée de neuf appartements, sise au 30 de la rue Henri-Fichon, va entrer en service ; comprenant quatre studios de type 1 de 25 à 28 m², quatre autres de type 1 bis de 25 à 43 m² et un type II de 52 m². Le bâtiment est une ancienne résidence hôtelière qui appartenait à la société Mobilogis, également membre du groupe Action-Logement, comme le Foyer.

> « Tout est fourni. Les jeunes n'ont plus qu'à poser leurs valises. C'est rassurant pour eux et leurs parents »

« Nous l'avons acheté et rénové l'an passé. Six sont déjà réservés », se réjouit la présidente (2). La preuve que le concept correspond réellement à une demande. En dehors des critères liés à l'âge ou aux conditions de ressources, le fonctionnement de Yellome est assez simple. Les appartements sont proposés à la location pour une durée de 1 à 24 mois maximum et « il peut y avoir une dérogation en cas de renouvellement de contrat », concède Élodie Amblard. En cas de départ, le préavis demandé est simplement de huit jours. Une souplesse appréciable.

Confort supplémentaire

Autre dimension qui a son importance, les appartements sont non seulement meublés, mais également entièrement équipés. Des plaques de cuisson, frigo et four, jusqu'aux petites cuillères, en passant par la cafetière, la bouilloire et même la couette. Bref, il n'y a ici aucun frais supplémentaire, « les jeunes n'ont plus qu'à poser leurs valises. C'est rassurant pour eux mais aussi pour les parents », sourit la présidente du Logis. Une laverie commune (machine à laver et sèche-linge) est même proposée.

Même chose en ce qui concerne les différentes charges courantes comme l'eau ou l'électricité : « En fait, les loyers sont plus comme des redevances, tout est compris, même Internet. En fonction des aides auxquelles ils ont droit, la somme à verser peut être minime voire nulle », ajoute Élodie Amblard.

Tout pour se sentir comme des coqs en pâte dans des appartements somme toute assez sympathiques. « Le seul pass obligatoire est le contrat avec l'entreprise ; ensuite le jeune peut s'installer en apportant son contrat d'assurance. » Enfin, confort supplémentaire, un employé du Foyer, sorte de référent, est présent pour apporter aide, écoute et conseils aux résidents, les accompagnant ainsi dans les premiers pas vers une certaine indépendance. De quoi démarrer du bon pied dans la vie active.

(1) Outre Cognac, les résidences se trouvent à Angoulême Chasseneuil-sur-Bonnieure, La Couronne, Saint-Yrieix, Limoges, Rochefort, Aytré, Bordeaux et La Teste-de-Buch. Une autre doit voir le jour à Royan.

(2) Coût de l'opération : 833 024 €, financés sur fonds propres et avec l'aide de l'État, du Département et de Grand-Cognac.

LE PIÉTON

Relaie l'appel à la prudence des policiers, surtout en direction des personnes âgées, vis-à-vis de démarchages à domicile pour des propositions de travaux sur des façades ou toitures de maison. Quelques témoignages de ventes un peu forcées, même si aucune plainte n'a été déposée, leur sont parvenus ces derniers temps, particulièrement en provenance de Châteaubernard. En tout état de cause, encore une fois, pour éviter tout problème la solution est de faire appel à des artisans connus.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Causerie. À 15 h, « Surprenants cognaçais », avec François Fléchier, apiculteur à Bréville, à la bibliothèque. Qu'est-ce qu'un apiculteur ? Pourquoi les abeilles ? Gratuit, sur inscription au 05 45 36 19 50.

Visites guidées. De 15 h à 16 h et de 16 h 15 à 17 h 15, « muséum d'histoires pas naturelles », de Théophile Dubuisson, au Musée d'art et d'histoire. Tarif, 2,50 € sur réservation au 05 45 32 07 25 ou 05 45 32 66 00.

Récital de piano. À 17 h, concert à deux et quatre mains, par les pianistes Noëlla et Christian Fages, à l'espace Guyenne-Cognac Meukow. Tarif, 10 €/gratuit -12 ans. Tél. 06 41 12 15 93 ou 06 15 40 87 98.

Théâtre d'objets. À 16 h, Renaud Herbin présente « Wax, comment sortir du moule », un spectacle beau et simple pour les tout-petits, à l'Avant-Scène. À partir de 3 ans, durée 40 mn. Entrée 8 €/5 €. Tél. 05 45 82 32 78.

DEMAIN

Club des Philatélistes. De 9 h 30 à 12 h, réunion d'échanges et d'information, salle Robert-Georget, place Jules-Ferry.

UTILE

Le parc des Vauzelles revient au tribunal

CHÂTEAUBERNARD

La commune a refusé le permis de construire de l'ensemble commercial. Le litige sera étudié par la justice administrative

Il espérait ouvrir début 2016. Gérard Gavillon, cogérant de la société civile immobilière Cogepi, compte bien mener jusqu'au bout l'extension d'un ensemble commercial, « le parc des Vauzelles », à Châteaubernard.

Il y a quatre ans, quatre cellules ont vu le jour au carrefour entre l'avenue d'Angoulême et la rue des Vauzelles. Gérard Gavillon a racheté une maison mitoyenne pour y faire construire d'autres espaces commerciaux.

Il a été coupé dans son élan par la commune de Châteaubernard, inquiète de voir les enseignes se multiplier comme des petits pains à tous les coins de la ville. Le dossier a été soumis par deux fois à la Commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC), et une fois à la même instance nationale, à la suite d'un recours. Les trois ont statué contre le projet.

« Désespérant »

Le promoteur a renversé la donne en soumettant l'affaire au tribunal administratif. Celui-ci a désavoué la municipalité. « Cela tenait à deux problèmes de forme sur le permis de construire. D'une part, un rapport avait été posé sur table, lors d'un conseil municipal, ce qui n'aurait pas dû être le cas. D'autre part, il y a un désaccord sur le mode de calcul des surfaces », indique Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard.

Le permis a été réétudié en tenant compte de ces remarques. Et il a, de nouveau, été refusé par la municipalité. D'où la saisine, en référé, du tribunal administratif. Pierre-Yves Briand espère être, cette fois-ci, dans les clous. « On voulait saisir à nouveau la CDAC. Le préfet nous a dit que ce n'était pas la peine, car le permis était identique. »

Le promoteur veut construire des cellules commerciales à la place d'une maison. PHOTO « SO »

Gérard Gavillon se refuse à aborder le dossier sur la forme avant le passage au tribunal administratif de Poitiers, mercredi prochain. Il semble confiant, la municipalité ayant déjà été condamnée « pour vice de forme et incompétence technique ». « Je ne souhaite pas polémiquer », insiste-t-il.

Pour Pierre-Yves Briand, ce dossier est emblématique des difficultés rencontrées par les collectivités pour maîtriser la répartition des enseignes. « Je me suis battu pour que le permis ne soit pas accordé sur le seul argument de l'urbanisme. C'est une chose, mais l'aménagement commercial en est une autre. » Il considérerait comme « désespérante » une issue défavorable pour la commune. « Les projets finissent par se faire, alors que dans nos discussions entre élus, on voit bien qu'on a déjà été trop loin pour le nombre de commerces. Ce sont souvent des opérations financières. Malgré tout, on a tellement de mal à s'y opposer. »

Ph. M.

« Un retour à l'ADN de la gendarmerie »

SÉCURITÉ Le capitaine Richard Abdelhadi a présenté aux élus la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien. Du sur-mesure qui mise sur la proximité avec la population

Le capitaine Richard Abdelhadi a détaillé le plan d'actions propre à la compagnie de gendarmerie de Cognac. PHOTO D.L.

« PSQ » pour Police de sécurité du quotidien. Son objectif est de lutter contre la délinquance tout en rapprochant les forces de l'ordre de la population. Commandant de la compagnie de gendarmerie de Cognac, le capitaine Richard Abdelhadi a pris son bâton pour présenter aux élus la mise en œuvre du projet sur le territoire. Il a démarré sa tournée jeudi soir devant les délégués de la Communauté de communes des 4B réunis au Théâtre du château de Barbezieux pour une conférence à huis clos suivie d'un miniconseil communautaire entre élus. « Nous allons lancer des expérimentations sans tout révolutionner et avec, pour pilier, le contact à renouer avec la population qui constitue l'ADN de la gendarmerie », a expliqué le capitaine.

Chaque compagnie a reçu carte blanche pour retenir les dispositifs les plus adaptés à son territoire. Pour la compagnie de gendarmerie de Cognac qui s'étire du Rouillacais au Brossacais – le Blanzacais dépend de la compagnie d'Angoulême – cela se concrétisera par d'avantage de présence des gendarmes sur le bord des routes. « Notre territoire est constitué d'un maillage routier dense, une véritable toilé d'araignée qui représente autant d'axes de fuite pour les délinquants », renseigne le capitaine. Pas question pour les forces de l'ordre de verbaliser « à outrance » les citoyens « car ça serait incompatible avec notre volonté de renforcer les liens avec la population ».

Un accueil le dimanche

Le capitaine admet que la gendarmerie s'est éloignée de sa mission « de contact » en raison d'une surcharge des tâches notamment administratives. Retenue au début de l'année comme « unité de contact », la brigade de Brossac a justement pour rôle d'aller au plus près des citoyens et de renforcer la présence des gendarmes sur le terrain. En contrepartie, elle n'a plus vocation à accueillir le public (lire « SO » du 14 mai). Une seule permanence est désormais assurée le mardi matin. Conjointement, des gendarmes référents aux communes ont également été désignés tandis que des réservistes sont attendus en renfort sur le terrain.

« Là encore, il ne s'agira pas de verbaliser à tout va. En retour, on peut espérer collecter auprès des habitants des informations et des renseignements sur ce qu'il se passe sur leur territoire. »

Principale annonce, les brigades du territoire accueilleront le public les dimanches et les jours fériés. « Les rideaux de fer seront toujours baissés mais j'ai demandé qu'on réponde aux personnes qui sonneront à l'interphone et un gendarme pourra leur ouvrir la porte car nous sommes peu sollicités ces jours-là. » En termes de prévention, le commandant de compagnie envisage de revoir le dispositif « vigilance citoyenne ». « Malgré la floraison de panneaux, il me semble peu efficace car souvent une coquille vide. » Des contacts ont été pris avec les élus pour désigner très prochainement des référents parmi la population, en priorité dans les quartiers et les zones très exposés aux cambriolages.

Delphine Lamy

Cambriolages prioritaires

« Les cambriolages restent un véritable fléau sur le territoire. » Le capitaine Richard Abdelhadi n'a pas éludé les faits. Si le nombre a légèrement baissé en 2017, la tendance est repartie à la hausse au cours du premier trimestre 2018. Des statistiques en berne atténuées par la résolution d'une affaire sur le secteur comprenant 60 faits.

« Cette réussite permet d'apaiser les tensions et de stabiliser la situation. » Cependant, le gendarme a appelé à la plus grande prudence et vigilance.

« Des bandes organisées d'autres régions viennent régulièrement faire leurs courses sur le secteur et elles agissent autant le jour que la nuit. »

Pour surveiller ces flux routiers, les effectifs de la communauté de brigades de Barbezieux vont être renforcés cet été. Le nombre de militaires étant passé de 21 à 16 avec la transformation de brigade de Brossac en unité de contact.

Les bébés et les livres, pas incompatibles

ÉDUCATION Une conférence portait, mercredi, sur les bénéfices de la lecture auprès des tout-petits

L'animatrice Chloé Seguret est venue proposer une conférence intitulée « Donnons des livres à des bébés » dans le cadre de l'opération Graines de mômes à la médiathèque Ernest Labrousse, mercredi soir, devant un public composé principalement de professionnelles de la petite enfance.

Le sujet a été abordé avec de multiples exemples pratiques et une analyse prenant en compte les découvertes scientifiques récentes de chercheurs spécialisés dans les apprentissages, et les acquisitions structurantes du langage humain.

On peut donc lire à un bébé très tôt, même avant la naissance. Mais tout cela devient plus pertinent dès l'âge de 4 mois. Le bébé, dans son champ de vision encore réduit reconnaît parfaitement les couleurs contrastées. Il faut ajouter que le langage visuel est associé à celui des sons.

« La voix structurante »

Dans l'un de ses exemples Chloé Seguret a souligné que le fait d'introduire, dans la relation entre une maman et son bébé, l'objet livre, n'était pas forcément une démarche naturelle. En effet quel type de livre (souple, cartonné, imagé…) choisir et à partir de quand ?

Chloé Seguret n'a pu résister au plaisir de lire un classique de la littérature pour les tout-petits. PHOTO A. M.

Il faut savoir que pendant ses deux premières années, le cerveau d'un enfant possède d'énormes capacités d'apprentissage. Cela se passe par le sens de la vue, du toucher mais surtout par l'ouïe : « la voix de la mère ou du père est rassurante et structurante… Le bébé est un auditeur attentif, déjà lecteur d'image. Le jeune enfant sait repérer sur le support livre, il sait comprendre les signes envoyés par le visage (souriant, interrogatif, triste, apeuré…) de la personne qui lui parle. »

Il y aura des évolutions au cours du développement de l'enfant avec la mobilité, lorsqu'il commence à marcher. Au-delà de 2 ans, l'enfant peut écouter des histoires drôles ou qui font peur, même s'il ne comprend pas tout. Il garde une appétence naturelle pour les livres et le jeu.

Alain Michaud